L'URPS Infirmière PACA porte la parole des infirmiers libéraux sur l'avenir de leur profession

Le Livre Blanc des infirmières libérales en PACA

Quel avenir pour la profession ?

15 mars 2019

LE GRAND DÉBAT

L'URPS Infirmière PACA représente l'ensemble des infirmières libérales de la région PACA auprès des institutions et des tutelles. Son conseil d'administration est composé d'élus des trois syndicats représentatifs – Convergence Infirmière CI, Fédération Nationale des Infirmiers FNI, Syndicat National des Infirmières et des Infirmiers Libéraux SNIIL – et du syndicat Organisation Nationale des Infirmiers Libéraux ONSIL.

Ce grand débat a été organisé selon la volonté de tous, en amont du 6ème Forum de l'infirmière libérale en PACA par voie électronique et par un grand débat en présentiel à la fin de cet événement. Il est donc la voix de toutes les infirmières et de tous les infirmiers d'une région.

Cette région, l'une des plus importantes en nombre de professionnels sur le territoire national, est géographiquement très hétérogène avec une partie de sa population en grande précarité, des accès aux soins de proximité aléatoires et une diminution importante du nombre de médecins généralistes sur les territoires les plus éloignés.

LES PROPOSITIONS

Ce classement, par ordre de priorité, a été obtenu à partir des

1 **Revaloriser** l'ensemble des **actes** y compris les déplacements

2 **Adapter la Nomenclature Générale des Actes Professionnels** à l'évolution de notre exercice en incluant les transferts de compétences, les actes de prévention, de surveillance et de suivi pour l'ensemble des pathologies chroniques et le suivi des plaies ; suppression des notions de temps

3 Reconnaître les critères de **pénibilité** de la profession infirmière pour l'obtention de la retraite

4 **Retrait de l'article 11B de la Nomenclature** : « Seul l'acte du coefficient le plus important est coté à 100%, le 2nd acte réalisé lors de la même séance est coté à 50%, les actes suivants ne donnent pas lieu à honoraires. »

5 Intégrer dans nos compétences les pratiques quotidiennes des infirmiers afin d'**encadrer légalement notre exercice** (suivi diabète, AVK, douleur, HBPM, gestion des traitements médicamenteux, etc.)

6 Reconnaître et rémunérer le **rôle pivot de l'infirmière libérale dans la coordination** : avec le médecin traitant, le pharmacien, le laboratoire, le kinésithérapeute, les structures hospitalières publiques et privées, la famille et l'entourage, les services sociaux et médico-sociaux, les prestataires de service, le SSIAD, l'HAD, les mandataires de justice, etc.

7 Prendre **fiscalement** en compte le fait que les infirmiers utilisent beaucoup leur **voiture** : avantage pour l'achat de véhicules électriques et/ou avantages fiscaux sur le carburant (idem taxi et ambulance)

Les infirmières libérales sont essentielles au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées. Elles assurent les sorties d'hospitalisation dans le cadre de la chirurgie ambulatoire ou de la RAAC, le suivi des pathologies chroniques avec compétence, sécurité et efficience.

L'URPS Infirmière PACA a lancé ce grand débat lors d'une conférence de presse, le jeudi 28 février 2019, au Club du Vieux Port, à Marseille.

Le formulaire de contributions, composé de quatre questions ouvertes, était accessible depuis le site du Forum de l'infirmière libérale. Les objectifs de cette consultation étaient d'identifier le ressenti de la profession face à « Ma Santé 2022 » et de dégager des propositions concrètes pour optimiser l'exercice libéral.

Une réunion publique a eu lieu le 14 mars 2019 lors du 6ème Forum de l'infirmière libérale en PACA, au Parc Chanot à Marseille.

L'ensemble de ces contributions a abouti à la réalisation de ce livre blanc.

votes réalisés par les infirmiers libéraux présents à l'occasion du Forum régional de l'infirmière libérale

8 **Elargir le droit de prescription** des infirmières pour les antiseptiques, les compléments alimentaires, le sérum physiologique, le renouvellement des ordonnances à l'identique des patients atteints de pathologies chroniques

9 Créer le statut d'**infirmière référente**

10 Prendre en compte les **diplômes complémentaires** des IDEL : DIU ou DU à l'identique des professions médicales, Puéricultrice, IBODE, IADE, IPA, Doctorat et prévoir une validation des acquis

11 Etablir un **partenariat avec l'assurance maladie** non basé sur la répression

12 Revoir les **critères d'inclusion** des structures de prise en charge à domicile des patients, en respectant le libre choix du patient, et en proposant une convention unique entre chacun des acteurs (SSIAD, HAD, SPASAD, etc.)

13 Instituer la consultation infirmière de **bilan vaccinal** avec prescription des vaccins

14 Revoir en profondeur la **formation initiale** pour la rendre plus concrète et plus adaptée à l'exercice professionnel et permettant une perspective de carrière

15 Inclure dans l'exercice professionnel les actes de **télémédecine**

16 Accélérer le développement des **outils numériques** intuitifs

LA DÉMARCHE

1ère question : Quel est aujourd'hui votre sentiment sur votre profession ?

« Démoralisée, incertitude, difficile, morose, perte de sens, sentiment d'abandon et de non reconnaissance, méprisée, oubliée, dégradation des conditions de travail, absence d'évolution de la profession, profession maltraitée par les autres professionnels et par les gouvernants, etc. »

La profession est en souffrance et peu de professionnels semblent s'y retrouver.

2ème question : Comment voyez-vous l'avenir de votre profession compte-tenu des évolutions que représentent la mise en place du plan de transformation du système de santé « Ma Santé 2022 » ?

Une grande partie des IDEL ne connaît pas le contenu du nouveau plan santé du gouvernement. Il se dégage une impression de mise en situation précaire de la profession, avec une volonté nationale d'évoluer vers du salariat pour tous.

Les IDEL se considèrent comme une variable d'ajustement pour le système de santé, regrettent que seul l'exercice comptable de la santé prime et soulignent le burn-out de la profession.

Ces professionnels de santé ne trouvent pas leur place dans le plan santé qu'ils estiment trop médico-centré et l'interprètent comme l'annonce de la disparition de l'exercice libéral.

Enfin, « Ma Santé 2022 » met l'exercice comptable de la santé comme une intention première en oubliant l'Homme.

3ème question : Estimez-vous que certaines évolutions seront bénéfiques à votre avenir, si oui, lesquelles ?

« La reconnaissance de la clinique infirmière, la révision de la nomenclature, les modifications de la formation initiale, la création d'outils informatiques, l'élargissement du droit de prescription, le transfert de compétences » sont les évolutions les plus demandées.

Le regroupement des professionnels de santé suscite de nombreuses interrogations, par exemple les CPTS. Certaines IDEL sont inquiètes concernant la mise en place de la pratique avancée. Elles demandent également la suppression de la notion de temps dans la nomenclature.

4ème question : Quelles nouvelles propositions pourriez-vous faire pour améliorer le futur de votre métier ?

- Mettre l'humain au cœur du système
- Permettre un exercice digne de la profession
- Réviser la nomenclature
- Reconnaître le rôle de coordination avec les secteurs sanitaire, social et médico-social
- Elargir le droit de prescription
- Réformer la formation initiale
- Préciser les critères de prise en charge des patients pour les IDEL, les SSIAD et les HAD
- Développer les outils numériques intuitifs
- Déployer la télémédecine
- Rémunérer les rôles dans la prévention et l'éducation à la santé
- Créer un statut d'infirmière référente
- Mettre en place des avantages fiscaux pour les carburants ou les véhicules électriques
- Valoriser financièrement la profession et reconnaître la pénibilité

urps Infirmière PACA
Union Régionale des Professionnels de Santé

Espace Valentine, Bât. A
1 montée de Saint Menet, 13011 Marseille
tél. : 04 91 87 54 38

www.urps-infirmiere-paca.fr